Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260310-2026_010-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

N° 2026-010

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 19 heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 26 février 2026
Présents : Albert ABASQ, Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Martial CLAVIER, , Matthieu GOACHET, Erwan JAN, Denis JAOUEN, Annie LE GUEN, Annick LE GUEN, Katell OMNES, Adrien QUELLEC

Excusé(es) : Tiphanie DURAND-RAGUENES, Matthieu LE GUEN

Secrétaire de séance : Katell OMNES

OBJET : Tarifs Animation Jeunesse EPAL 2026

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les tarifs de l'animation jeunesse au titre de l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260310-2026_010-DE

✨ Tarification – Animations Jeunesse EPAL 2026 ✨

Pour participer aux activités jeunesse proposées durant les vacances scolaires, les mercredis et lors des séjours, voici les modalités d'adhésion et de cotisation.

◇ **Adhésion EPAL – Par famille**

16 € pour l'année 2025 (à partir de janvier).
Cette adhésion est indispensable pour accéder à toutes les animations jeunesse.

◇ **Cotisation annuelle – Par adolescent**

Le montant est calculé selon votre quotient familial :

Tarif	Quotient familial	Montant
Tarif 1	0 € à 700 €	33 €
Tarif 2	701 € à 1189 €	44 €
Tarif 3	1190 € et plus	54 €

Cette cotisation permet à votre adolescent de participer à l'ensemble des animations jeunesse programmées (hors veillées, sorties et séjours).

◇ **Coût des activités sur les communes**

Les animations, le matériel et les salles sont pris en charge par les communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal, permettant ainsi de proposer un large choix d'activités de qualité à tarif accessible.

◇ **Veillées, sorties et séjours**

Les veillées et sorties sont facturées en fonction du coût réel de l'événement ; les tarifs sont indiqués sur les programmes.

Les séjours sont tarifés selon les activités proposées et le quotient familial.

◇ **Conditions d'annulation**

Une désinscription est possible jusqu'à 48 h avant l'activité. Au-delà, l'activité sera facturée.

En cas d'absence pour raison médicale, un certificat médical est nécessaire pour éviter la facturation.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident les tarifs présentés ci-dessus.

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 10 mars 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

MAIRIE DE COAT-MEAL
29870